

Petits riens

Claude Léger

On ne pourra pas dire que l'EPFCL s'est répandue sur DSK, ses pompes, ses frasques et ses irrépressibles pulsions. On a soigneusement évité de produire les interprétations d'usage, du genre : c'était un acte manqué devant la perspective d'accès à la magistrature suprême, etc. Mais, maintenant que le DSK est carbonisé, que ses proches l'ont lâché, que ses communicants sont « tombés de l'armoire », que les experts se sont tus, qu'on l'insulte dans la rue, il est grand temps de se pencher sur ce K.

Sans doute la carbonisation médiatique – on disait il y a peu encore : cathodique ; devra-t-on dire désormais : plasmatique ? – n'atteint-elle pas au sublime de celle de l'effigie de Donatien Alphonse François (DAF) marquis de Sade, brûlée en place des Prêcheurs à Aix le 12 septembre 1772. Cri du cœur de l'intéressé : « Oui, je suis un libertin, je l'avoue : j'ai conçu tout ce qu'on peut concevoir dans ce genre-là, mais je n'ai sûrement pas fait tout ce que j'ai conçu, et ne le ferai jamais. Je suis un libertin, mais je ne suis pas un criminel, ni un meurtrier. » Imaginez DSK confessant ainsi sa « faute morale » à 20 heures devant des millions de téléspectateurs. Imaginez son épouse écrivant à l'Attorney General de NY cette requête que Renée Pélagie, marquise de Sade, adressait à M. de Launay, commandant la forteresse de Miolans où DAF avait fini par être enfermé : « J'apprends avec surprise, Monsieur, que, malgré mes recommandations et celles que vous avez reçues de votre cour, au sujet de M. le marquis de Sade, mon époux, non seulement que vous n'exécutez pas les ordres d'adoucissement que vous avez reçus pour lui, mais que vous manquez aux égards et aux attentions qui vous ont été enjoins et qui lui sont dus, à toute sorte de titres. » La classe ! D'autant que, grâce aux adoucissements ainsi acquis, le marquis avait pu trouver les « stratagèmes » pour s'évader.

Imaginez encore Joseph-Jérôme Siméon, avocat au parlement d'Aix, avec la silhouette trapue de Benjamin Brafman, derrière une haie de micros, sur le trottoir du tribunal pénal de Manhattan : « Et des juges ont eu la témérité de déclarer un homme issu de la plus ancienne noblesse, un citoyen, un père de famille, coupable d'empoisonnement envers deux malheureuses qui

ne méritaient que leur animadversion ¹. Sur les délations des mêmes femmes prostituées, que l'appât du gain et l'espérance de l'impunité des choses scandaleuses, dont elles sont coupables de leur propre aveu, peuvent avoir induites au parjure, ils condamnent le marquis de Sade et son domestique pour un crime sans vraisemblance et sans preuve au double supplice de la mort et de l'infâmie. »

DSK a bien failli devenir président de la République. DAF, quant à lui, a bien été nommé le 23 juillet 1793 président de la section des Piques – section à laquelle appartenait également Maximilien Robespierre –, ce qui lui permit, soit dit en passant, de soustraire ses beaux-parents à la guillotine républicaine, geste qu'il considéra, paradoxalement, comme une vengeance à l'encontre de sa belle-mère, elle qui fut l'instigatrice de « tous ses malheurs ». DAF avait été certainement lui aussi l'auteur d'un acte manqué, en revendiquant son athéisme au moment où l'Incorruptible allait ériger le culte de l'Être suprême, ce qui faillit lui coûter la tête, juste avant que celle de l'autre ne tombât.

Plus dure sera la chute du libertin : *The Rake's Progress*. W. H. Auden pensa peut-être à Sade lorsqu'il conçut le dernier acte de l'opéra de Stravinsky, où l'infortuné – c'est le cas de le dire – Tom Rakewell finit à l'asile. C'est en effet l'épilogue qui, pour DAF, se joua dans ce haut lieu qui allait servir de modèle à tous les asiles de France : « Il existe à Charanton, écrit Royer-Collard, médecin en chef, un homme que son audacieuse immoralité a malheureusement rendu trop célèbre, et dont la présence dans cet hospice entraîne les inconvénients les plus graves : je veux parler de l'auteur de l'infâme roman de *Justine*. Cet homme n'est pas un aliéné. Son délire est celui du vice, et ce n'est point dans une maison consacrée au traitement médical de l'aliénation que cette espèce de délire peut être réprimée. Il faut que l'individu qui en est atteint soit soumis à la séquestration la plus sévère, soit pour mettre les autres à l'abri de ses fureurs, soit pour l'isoler lui-même de tous les objets qui pourraient exalter ou entretenir sa hideuse passion. » (Lettre au ministre de la Police générale, 1808.)

Si les docteurs Royer-Collard et Esquirol avaient eu à leur disposition d'autres références que *Le traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* de leur maître Philippe Pinel, comme par exemple la CIM-10 de l'OMS ou le DSM IV-TR, la question de la place du marquis de Sade aurait été scientifiquement tranchée. Il aurait été catalogué en F63.8, à la rubrique « Autres troubles des habitudes et des impulsions » : « Le sujet ne parvient pas, de

1. Haine persévérante. Par exemple : « L'animadversion des classes inférieures contre la classe aristocratique ne détruit pas son ascendant sur ceux dont elle est haïe. » (G. de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution*, 1817.) On voit que ça fonctionne dans les deux sens.

façon répétitive, à résister à des impulsions le poussant à adopter ce comportement, avec une période prodromique de tension, suivie d'un sentiment de soulagement lors de la réalisation de l'acte. »

Dieu soit loué, il existe de nos jours des méthodes moins draconiennes que la détention en forteresse, à laquelle Royer-Collard vouait le vieux marquis et à laquelle il échappa de justesse en mourant opportunément le 2 décembre 1814. Il aurait pu, à l'âge de la neuropharmacologie et de la géolocalisation satellito-sécuritaire, profiter de l'androcure (castration chimique réversible) et du bracelet électronique. Il aurait même pu éviter de passer quelque vingt-sept années embastillé ou interné, s'il avait bénéficié d'un test de dépistage de son addiction sexuelle, comme celui de Carnes, mis au point aux USA en 1980 et auquel on a négligé de soumettre le directeur du FMI, ce qui aurait évité à celui-ci bien des ennuis. Patrick Carnes, Ph. D., auteur du désormais célèbre *Out of the Shadows : Understanding Sexual Addiction*, se trouve être le Currently Executive Director of the Gentle Path Program réalisé au Pine (sic) Grove Behavioral Center de Hattiesburg (Miss.). Il s'agit d'un programme qui s'effectue en résidence et est destiné spécialement aux *sex addicts*, programme animé et supervisé par une équipe pluridisciplinaire comprenant des psychiatres et des addictologues. D'accord, le Mississippi n'est pas la banlieue de Washington DC, mais une âme généreuse aurait pu penser à glisser la carte de visite de P. Carnes dans l'agenda, sans doute chargé, de l'IMF's Managing Director.

Un chemin en pente douce (*gentle path*) peut-il effacer une « faute morale » ? DAF, quant à lui, voulait, à la fin de son parcours semé d'embûches, « que les traces de ma tombe disparaissent de dessus la surface de la terre, comme je me flatte que ma mémoire s'effacera de l'esprit des hommes... ». Aucun remords dans son cas, contrairement à tel autre « méchant » chez qui, selon Kant, « les remords sont largement compensés par le plaisir que lui procurent les sens et qui est le seul à avoir pour lui quelque saveur ² ».

10 novembre 2011

2. Je ne sais plus d'où j'ai extrait cette citation. J'espère que ce n'est pas d'une conférence de Botul. Le lecteur pourra toujours s'en assurer en parcourant le divin pastiche de Jean-Baptiste Botul, *La Vie sexuelle d'Emmanuel Kant*, Paris, éd. Mille et une nuits, 2000, qui abusa, il y a quelque temps, un nommé ВНL.